



Rapport de la commission des finances concernant

**Préavis Municipal No 22-4/13
Rue des Sports / Chemin de Pierrefleur
Mise en séparatif et équipement
Demande de crédit de construction**

Chavornay, le 2 décembre 2013

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Frédérique Malherbe, Sandrine Viglino, M. Edwin Egger, et présidée par M. Ali-Georges Maire, a siégé le lundi 18 et le jeudi 28 novembre. Le lundi 18 novembre M. Bertil Maire était excusé.

Lors de ces séances, elle a examiné le préavis susmentionné. Elle remercie pour leurs informations, M. Christian Kunze, Syndic et M. Pascal Desponds, Municipal.

Préambule :

Le préavis concerne la mise en séparatif, la réfection de la chaussée ainsi que la mise en place d'équipements supplémentaires pour conserver cette zone à 30 km/h.

Commentaires :

En ce qui concerne le plan d'investissement communal pour les années à venir, la mise en état de cette route constitue pratiquement l'unique projet, porté à l'ordre du jour de notre Conseil de ce soir, dont l'investissement pourrait être reporté, au minimum d'une année, voire de plusieurs années. Quels seraient les avantages et inconvénients d'une telle mesure ?

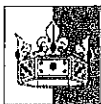
Inconvénients d'un report :

- ☛ les coûts connus ne seront plus valables
- ☛ l'étude serait à refaire et nous aurions perdu notre premier investissement de CHF 65'000.-
- ☛ il y aura des incidences sur la garderie et la gestion du chantier sera plus difficile
- ☛ la séparation des eaux usées et claires interviendra plus tard

Avantages d'un report :

- ☛ meilleur étalement des investissements, mais report d'un à deux ans maximum.

Au vu des taux d'intérêt actuellement très favorables nous conseillons de ne pas reporter cet objet et d'aller de l'avant avec le préavis tel qu'il nous est soumis.



Financement :

Le crédit de CHF 1'800'000.- figure au nouveau plan des investissements 2013 – 2018, il sera assuré par la trésorerie courante et fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavornay :

- ayant vu le préavis No 22-4 /13 ;
- ayant ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- ayant ouï le rapport de la Commission des finances ;
- et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection de la chaussée et des équipements de la rue des Sports et du chemin de Pierrefleur.
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 1'800'000.-
- de financer cette construction par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

LA COMMISSION DES FINANCES

Le président :

Les membres :